

Extrait du ch-cayenne.fr

<http://ch-cayenne.fr/Votre-Sejour.html>

Votre Séjour

- Services aux Patients -



Date de mise en ligne : lundi 8 mars 2010

Copyright © ch-cayenne.fr - Tous droits réservés

LES EQUIPES :

Au cours de votre s jour, plusieurs  quipes sont   votre disposition :

- L' quipe m dicale : chef de service, praticiens hospitaliers et internes
- L' quipe param dicale : cadre de sant , infirmiers, aides-soignantes, masseur- kin sith rapeute, les agents hospitaliers, Le (la) psychologue, personnel des laboratoires, di t ticienne, secr taire m dicale.
- Les sages-femmes.
- Le service social.

Le corps m dical est en relation, avec votre m decin traitant (sauf opposition de votre part) ; il est   votre disposition pour recevoir et informer votre famille.

Nous vous rappelons que l'ensemble du personnel est li  par le secret professionnel et m dical.

QUELQUES CONSEILS

V tements et effets personnels

Nous vous recommandons d'apporter :

- votre n cessaire de toilette (savon, gant de toilette, brosse   dents, serviette de toilette, rasoirs)
- vos effets personnels (pyjama, robe de chambre, pantoufles, mouchoirs, etc....).
- Ne pas oublier le trousseau du b b  (v tements et n cessaire de toilette).

Argent et objet de valeur

nous vous recommandons de ne pas conserver pendant votre s jour, aucune somme importante, ni carte de cr dit, ni ch quier, ni bijoux et objets de valeur.

Cependant, si vous  tes, lors de votre admission, en possession d'une somme d'argent ou objets de valeur, nous vous conseillons de les confier en d p t   la « Caisse principale », contre r c piss . Le retrait de ces valeurs pourra  tre effectu  aupr s des services du Tr sor Public ou aupr s du r gisseur (  la caisse de l'h pital)

A d faut en cas de perte ou de vol, l' tablissement ne pourrait  tre tenu pour responsable.

[haut de page](#)

LA CAFETERIA ET LE DISTRIBUTEUR

SNACK :

Situ  au niveau de l'accueil heure d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8H00   15 h 00 et le mercredi de 8   13 h.

Un distributeur de boissons est   votre disposition.

SELF :

Le self de l'h pital est accessible aux familles des patients, ceux ci peuvent se procurer des tickets au prix de 8  ,   visiteurs et 1  ,   la boisson (tarif du 1er mars 2009) aupr s de la r gie du CHAR (situ e au niveau de l'accueil, couloir de gauche et ouvert les lundis et jeudis de 11H00   13H00).

REPAS :

Vos repas sont con sus en fonction de votre  tat de sant . Sauf autorisation sp ciale du m decin, vous ne devez pas vous faire apporter de boissons, denr es ou de m dicaments. L'introduction de boissons alcoolis es est interdite.

Les horaires des repas sont en principe les suivants :

- **Petit-d jeuner** 8H   9H
- **D jeuner** 12H   13H
- **D ner** 18H   19H

[haut de page](#)

COURRIER :

Vous avez la possibilit  de faire exp dier votre courrier, il suffit de le remettre au personnel soignant du service apr s avoir pris soin de le timbrer.

Pour faciliter la distribution, faire mentionner votre adresse comme suit :

Mme , M.....
Centre Hospitalier Andr e Rosemon
Service X....
6 rue des flamboyants
97 306 CAYENNE

Le courrier qui vous est destiné sera remis au cadre du service par le vaguemestre.

TELEVISEUR TELEPHONE :

Si vous souhaitez disposer d'un téléviseur dans votre chambre, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la société de location ALCATEL N° 05 94 29 79 80 ou auprès du personnel soignant (un représentant passe chaque jour dans les services à partir de 18H00).

« **Remarque : les téléviseurs personnels ne sont pas autorisés** ».

Lors de votre admission, vous pouvez amener un poste téléphonique. Un numéro vous sera attribué et vous pourrez recevoir des appels uniquement.

Des taxiphones à carte sont à votre disposition dans l'établissement :

- un au niveau de l'accueil
- un au 1er étage.

[haut de page](#)

CULTE :

Le personnel du centre hospitalier respecte vos croyances.

Si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix, en adressant votre demande au responsable du service ou téléphoner au 0594 28 70 00.

Cependant tout prosélytisme est interdit.

ECOLE :

Elle est située dans les locaux du service de pédiatrie et est sous la responsabilité d'un enseignant de l'éducation nationale qui se charge d'assurer le suivi scolaire de tous les enfants hospitalisés.

REGLES DE CONDUITE A OBSERVER

Silence :

Afin de respecter le repos des patients, il est demandé à chacun de bien vouloir user avec discrétion des

appareils de radio ou télévision, éviter les conversations trop bruyantes.

Interdiction de fumer :

Le décret N° 92-478 du 29 avril 1992, pris pour application de la loi du 10 janvier 1991, interdit et prime l'usage du tabac dans les lieux affectés à un usage collectif :

En outre, Le CHAR a signé la charte « hôpital sans tabac » et a créé une consultation de tabacologie.

- En cas de constatation de fumées ou d'odeurs suspectes, prévenez immédiatement le personnel.
- En cas d'incendie : surtout rester calme, suivez les consignes du personnel, ne pas utiliser les ascenseurs et ne revenez dans votre chambre qu'après y avoir été invité.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE DONNER UN POURBOIRE
AU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT.

[haut de page](#)